



Rectification pour cause d'erreur matérielle
"poste d'adjoint technique principal de 2ème classe" remplacé par
"poste d'adjoint technique principal de 1ère classe"

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 7 MARS 2023

L'an deux mil vingt trois, le sept mars à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 20
Pouvoirs : 9
Absent : 0

Date de la convocation : 1^{er} mars 2023

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, BIOTTEAU Dany, LARDON Jean-Yves, GARNIER Béatrice, MINEREAU Dominique, DUFFAULT Laurent, MOREAU Laurent, VERDUZIER Kévin, GABIGNON Christophe, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, CROC Bertrand, PIAULET Christine, ROYER Freddy, MASSONNEAU Bruno, DEBIAIS Viviane, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

MUSCAT Yvette représentée par D CHALLOT
DUFFAULT Tetyana représentée par L DUFFAULT
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
GAUTHIER Guillaume représenté par C GABIGNON
VERDUZIER J-Bernard représenté par K VERDUZIER
BEUGIN Valérie représentée par D BIOTTEAU
GRIFFON Gaëlle représentée par L BARBOTTIN
ROBIN Nadia représentée par C PIAULET
SULLI Bruno représenté par B MASSONNEAU

ABSENT : /

Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

DELIBÉRATION N°18R

Rapporteur : Christian MICHAUD

OBJET : CRÉATIONS DE POSTES AU 1^{er} AVRIL 2023

Il est proposé aux membres du conseil municipal de procéder à **cinq créations de postes au 1^{er} avril 2023 suite à des avancements de grade :**

- 2 postes d'adjoint administratif principal de 1ère classe à 35h
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à 32h
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1ère classe à 35h
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à 35h

Les postes correspondant aux anciens grades des agents seront supprimés lors d'une prochaine séance.

Considérant l'avis favorable de la commission du personnel du 25 janvier 2023 ,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide** de créer les postes ci-dessus au 1er avril 2023 tel qu'indiqué;
- fixe** la liste des postes de la commune à compter de la présente délibération, conformément au tableau joint;
- charge M le Maire** des démarches nécessaires à cet effet.

VOTE
UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

le 23 mars 2023

